Bulletin N°58 Décembre 2018

CETIM

Centre Europe - Tiers Monde
Europe - Third World Centre
Centro Europa - Tercer Mundo

CETIM Rue J.-C. Amat 6
1202 Genève - Suisse
Tél.: +41(0)22 731 59 63
Fax: +41(0)22 731 91 52
www.cetim.ch
contact@cetim.ch

« Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé, mais un seul monde mal développé. »

EDITORIAL

La Déclaration sur les droits des paysan.ne.s et autres personnes travaillant en zones rurales a été récemment adoptée par l'ONU à une large majorité. Il s'agit avant tout d'une victoire des organisations des populations concernées, en particulier de La Vía Campesina (LVC) qui s'est fortement engagée tout au long du processus, mais aussi des organisations de pêcheurs, nomades, éleveurs, peuples indigènes et travailleurs agricoles.

C'est aussi le couronnement de l'engagement sans faille du CETIM pendant 17 ans aux côtés de LVC et des organisations rurales pour la reconnaissance des droits des paysan.ne.s et autres populations rurales au sein de l'ONU.

Cette Déclaration est désormais devenue une référence internationale ; il faudra maintenant s'atteler à sa mise en œuvre : à l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle internationale.

Pour soutenir toutes les démarches dans ce sens, le CETIM sortira, au premier trimestre de l'année 2019, un livre sur cette lutte exemplaire. Cet ouvrage présentera entre autres le contenu de la Déclaration et des pistes pour sa mise en œuvre concrète.

S'agissant du dossier des sociétés transnationales (STN), un projet de traité très décevant a été présenté au Groupe de travail intergouvernemental de l'ONU en octobre dernier ; il constitue un recul par rapport aux débats qui se sont tenus en son sein pendant trois ans. Vous trouverez dans les pages suivantes une analyse de ce projet de traité.

Dans une déclaration présentée au Groupe de travail ad hoc de l'ONU, le CETIM revient sur les éléments fondamentaux du droit au développement, et détaille les obstacles principaux à la mise en œuvre de ce droit fondamental.

Face à la criminalisation des dirigeants Mapuche, et aux projets controversés d'investissement des STN sur les terres de ce peuple au Chili, le CETIM est intervenu une fois de plus pour dénoncer les violations des droits des Mapuche.

L'argent restant le nerf de la guerre, le CETIM a besoin de votre appui financier pour mener à bien ses multiples activités. Toutes contributions, mêmes modestes, sont les bienvenues. D'avance un grand merci.

DROITS DES PAYSANS

UNE VICTOIRE HISTORIQUE : LA DÉCLARATION SUR LES DROITS DES PAYSANS EST ADOPTÉE !

La Déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant en milieu rural a été entérinée par l'Assemblée générale de l'ONU à New York. C'est une victoire historique pour les paysans et les organisations qui les soutiennent depuis 17 ans.

Délégation de La Vía Campesina à New York.

L'adoption de la Déclaration sur les droits des paysans est le fruit d'un long travail du CETIM et de ses partenaires, dont La Vía Campesina, organisation qui regroupe des millions de paysan-ne-s dans le monde.

Au départ, un simple constat : les paysan-ne-s (avec leurs familles) représentent près de la moitié de l'humanité, pourtant leurs droits sont niés dans de nombreux pays. Famine, pauvreté, expropriations, ce ne sont que quelques-uns des problèmes auxquels ils sont quotidiennement confrontés.

« Ce sont les paysans de La Vía Campesina qui ont décidé que les États devaient reconnaître leurs droits », explique Henry Saragih dans un livre sur le sujet qui paraîtra prochainement aux Editions du CETIM (voir page 8).

Dix-sept ans de lutte

Le processus suivi par La Vía Campesina afin d'obtenir une reconnaissance de leurs droits essentiels peut servir d'exemple. Les délégués paysans des divers pays ont commencé par coucher les articles de la future Déclaration sur le papier. Ensuite ils ont trouvé une entrée aux Nations Unies avec l'aide du CETIM. En effet, l'organisation genevoise, qui dispose d'un statut consultatif auprès de l'ONU, est une interface entre cette institution et les mouvements sociaux.

« Les éléments clés de la Déclaration, pour ne citer qu'eux, sont le droit à la terre et aux ressources naturelles, le droit à un revenu décent et aux moyens de production, le droit aux semences, le droit à la sécurité sociale et bien sûr la souveraineté alimentaire. », explique Melik Özden, directeur du CETIM.

La Déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant en milieu rural a été entérinée par l'Assemblée générale de l'ONU à New York. Elle permettra aux populations concernées de faire valoir leurs droits (tel le droit aux semences) et de participer à la prise de décisions au sujet de l'agriculture, de la pêche, des politiques agro-alimentaires et de toute thématique qui touche leurs communautés. De plus, cet outil servira de référence pour l'établissement des programmes et politiques en lien avec les paysan-ne-s. Que ce soit pour intégrer leurs droits dans les législations nationales ou pour négocier des accords commerciaux internationaux. Enfin, ce sera un outil important pour les institutions, les défenseur.e.s des droits humains. Bref, pour toute entité concernée par la problématique des droits des paysans.

Il ne reste plus, à présent, qu'à mettre en œuvre cette Déclaration. Tout un programme…

DROITS DES PAYSANS

UNE VICTOIRE RELAYÉE PAR LES MÉDIAS

L'adoption de la Déclaration sur les droits des paysans par le Conseil des droits de l'homme à Genève (1ère étape du processus), a été largement commentée par les médias francophones. Vous trouverez ici quelques exemples de parutions sur le sujet.

Le Media a largement parlé de l'adoption de la Déclaration sur les droits des paysans. Dans une émission spéciale, que vous pouvez visionner sur notre page « Médias », Théophile Kouamouo analyse de manière claire et interactive la position de l'Union européenne face aux paysans.

Radio Lac et *Radio Cité* ont interviewé Melik Özden au sujet de l'adoption de la Déclaration sur les droits des paysans.

Le Courrier, *Gauchebdo*, *l'Evénement Syndical* et bien d'autres ont aussi couvert cette belle victoire de La Vía Campesina, du CETIM et de leurs partenaires.

Théophile Kouamouo du *Media* parle de la Déclaration sur les droits des paysans.

Les émissions et articles sont sur notre site web, à la page www.cetim.ch/droits-paysans-dans-les-medias

DROITS HUMAINS

PEUPLE MAPUCHE : CRIMINALISATION DES DIRIGEANTS ET PROJETS D'INVESTISSEMENT DES STN

Le Chili connaît depuis plus de vingt ans une mobilisation croissante des peuples autochtones pour le respect de leurs droits à la terre, aux ressources naturelles et à la reconnaissance par l'État.

Le CETIM, en collaboration avec le Comité d'éthique contre la torture et le Colectivo Nuevas Generaciones Chile (Collectif Chili Nouvelles Générations), a présenté une déclaration écrite[1] sur le phénomène de la criminalisation des luttes du peuple Mapuche au Chili. Elle dit notamment que : "Le déni constant des revendications légitimes du peuple Mapuche par les compagnies forestières et l'État [chilien] a pour conséquence la déprédation des espaces territoriaux associés à l'habitat nécessaire à la reproduction de la culture Mapuche (…)."

Héctor Llaitul, le porte-parole de la Coordination Arauco Malleco, n'a pas pu assister au CodH. En effet, le gouvernement du Chili ne lui avait pas délivré le passeport lui permettant de venir à Genève. Mais suite à la mobilisation du CETIM et de ses partenaires, le Chili a laissé Héctor Llaitul sortir du pays afin d'assister au Groupe de Travail sur les multinationales, en octobre 2018. Une bonne nouvelle que nous sommes contents de partager avec vous.

1 Les droits du peuple Mapuche au Chili : La Question des Terres Ancestrales et la Criminalisation de Dirigeant-e-s et de Communautés Mapuches.

SOCIETES TRANSNATIONALES

PROJET DE TRAITÉ DÉCEVANT SUR LES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

Le premier projet de Traité sur les STN a été présenté au Groupe de travail chargé d'élaborer un Traité contraignant visant à réguler les activités des multinationales, à Genève, en octobre 2018. Comme d'habitude, le CETIM a activement contribué aux travaux de ce Groupe et organisé la participation de dizaines de représentant-e-s de la société civile aux débats.

Le Groupe de travail intergouvernemental sur les STN, octobre 2018, Genève.

Le projet de Traité présenté par la présidence du Groupe de travail (tenue par l'Équateur), est très en-deçà des enjeux. Il représente un pas en arrière par rapport aux discussions des trois dernières sessions[1].

En effet, le projet de Traité en question ne prévoit pas les obligations directes des STN ni de mécanisme efficace de mise en œuvre à l'échelle internationale. Pourtant, ce sont des points clés et c'est la raison d'être même dudit Groupe de travail.

L'établissement des obligations directes des STN est une question centrale, étant donné que cela permettra aux victimes et aux communautés affectées de les poursuivre en justice. Sans cela, on en restera au statu quo, à savoir, les victimes et communautés affectées pourront, quand c'est possible, porter plainte contre l'État, pour obtenir réparation des dommages causés par les violations ou crimes commis par ces entités. Autrement dit, ce sont les peuples et citoyens qui sont appelés, comme c'est le cas actuellement, à réparer les « pots cassés » par des STN.

La mise en place d'un mécanisme de recours à l'échelle internationale (la Campagne mondiale revendique la mise en place d'une Cour spécifique à l'égard des STN) est également une question centrale étant donné que, de nombreux États sont démunis ou soumis à des chantages, ou encore n'ont pas la volonté politique de poursuivre en justice des STN. La mise en place d'un mécanisme de recours à l'échelle internationale permettra aux victimes et communautés affectées de s'adresser à une telle instance en cas de défail-

1 Voir à ce propos le « Document d'éléments », présenté au Groupe de travail en 2017, qui aurait dû servir de base à la rédaction dudit projet de Traité.

lance des mécanismes de recours nationaux.

Pour la Campagne mondiale pour démanteler le pouvoir des transnationales et mettre fin à l'impunité, dont le CETIM fait partie et assure la coordination à l'ONU, le projet de Traité doit répondre avant tout aux attentes des victimes et des communautés affectées dans leur quête de justice, mais aussi des peuples et citoyens face au danger que représentent les STN pour la démocratie. Dans cet esprit, elle a présenté des commentaires et des propositions concrètes au projet de Traité dans le but d'améliorer son contenu[2].
Cela dit, la présentation du premier projet de Traité permet tout de même de poursuivre le processus onusien et incite les États à entamer des négociations.

À l'issue de ses travaux, le Groupe de travail a accordé un délai aux États, jusqu'à fin février 2019, afin qu'ils fassent parvenir leurs commentaires et amendements sur le projet de Traité.

2 Voir entre autres la contribution écrite de la Campagne mondiale.

SOCIETES TRANSNATIONALES

IMPUNITÉ « MADE IN EUROPE »

Le CETIM a participé avec ses partenaires à l'élaboration d'une enquête importante pour l'avenir du processus en vue de l'élaboration d'un Traité contraignant sur les sociétés transnationales. Ce document se base sur une perspective spécifique : celle du Vieux continent.

« Impunité Made in Europe – Les liaisons dangereuses de l'UE et des lobbies contre un traité contraignant sur les multinationales » est un rapport qui parcourt dans un premier temps le récit historique expliquant l'infiltration des multinationales dans le système onusien. Dans un deuxième temps, il démontre que les arguments portés par l'Union européenne et les lobbies du secteur privé contre des normes visant à réguler les activités des multinationales sont les mêmes, défendant obstinément les normes volontaires qui ont pourtant montré leur inefficacité, dans le but ultime de saboter toute tentative allant dans le sens de règles contraignantes.

Le rapport contient également une série d'études de cas contredisant par des exemples concrets les discours selon lesquels les entreprises européennes seraient plus « vertes » et « responsables ».

Dans ce document, Raffaele Morgantini du CETIM explique que « le lobbying du secteur privé a toujours joué un rôle central contre les tentatives d'élaboration de normes juridiques contraignantes sur les multinationales, vues comme des dangers pour leurs intérêts commerciaux et pour la maximisation des profits. Ainsi, ce phénomène fait désormais partie intégrante du système des Nations Unies. La stratégie employée par les multinationales et leurs lobbies peut être séparée en deux volets principaux : la délégitimation du processus pour le Traité, et le recours à des moyens de pression, chantage et/ou des menaces vis-à-vis des États. Nous devons nous opposer à cette tendance destructive et reprendre en mains le système des Nations Unies : il y va de l'avenir de la démocratie et de la justice sociale. »

La brochure *Impunité « Made in Europe ».*

Vous trouverez le document in extenso sur notre site internet.

DROITS HUMAINS

LES POINTS FONDAMENTAUX POUR UN VRAI DROIT AU DÉVELOPPEMENT

Parler de développement ou du droit au développement peut paraître incongru à l'heure où l'idée de décroissance fait son chemin en Occident au vu de l'exploitation effrénée des ressources naturelles. Pourtant, il ne faut pas confondre les notions telles que « développement », « aide au développement » ou « croissance économique » avec le droit au développement.

Adoptée en 1986 par l'ONU, la Déclaration sur le droit au développement précise bien la participation et la contribution de « toute personne humaine et tous les peuples » « à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés » et que ces derniers puissent « bénéficier de ce développement ». Cette Déclaration constitue un instrument international de première importance, car elle affirme le droit au développement en tant que droit humain dans toutes ses dimensions et précise avec force les principes qui devraient présider aux relations internationales, dans un esprit d'égalité et de respect mutuel afin d'en permettre la pleine réalisation. Elle met l'accent sur les droits collectifs, le droit des peuples à choisir leur propre développement et insiste sur la coopération internationale entre les États, une coopération qui ne saurait se résumer à une prétendue assistance internationale, bien que celle-ci soit jugée « essentielle ». De ce point de vue, elle constitue, avec l'ensemble du corpus des droits humains, un instrument pour les peuples dans leurs luttes contre les politiques néolibérales.

Un texte a été présenté à la 19e session du Groupe de travail intergouvernemental sur le droit au développement (avril 2018) dans le cadre du débat sur l'élaboration d'une Convention sur le droit au développement (un instrument avec un statut juridique majeur). En voici quelques extraits. Vous trouvez la version in extenso sur notre site internet.

Le débat au sein du Groupe de travail porte sur la mise en œuvre du droit au développement. La plupart des éléments contenus dans les deux documents présentés au Groupe de travail pour l'élaboration d'une Convention sur le droit au développement sont importants et louables. Mais, nous aimerions rappeler à cette assemblée que la référence de base pour le droit au développement est la Déclaration sur le droit au développement adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1986 afin d'atteindre l'objectif recherché. (...)
Cela dit, nous souhaitons faire quelques propositions sur les mesures à prendre afin d'éliminer les obstacles à la réalisation du droit au développement. À nos yeux, les mesures les plus importantes et urgentes à prendre sont :

1) Le respect de la souveraineté des États et du droit des peuples à décider de leur avenir. S'agissant du droit des peuples, il s'agit avant tout de leur droit à participer à la prise de décision. Droit qui est bafoué de nos jours partout dans le monde ;

2) La coopération internationale doit être basée sur la bonne foi. Le recours aux menaces, chantages, conditionnalités et à l'utilisation de la force doit être banni ;

3) Les règles actuelles sur le commerce et les investissements doivent être radicalement modifiées, étant donné qu'elles favorisent le monopole des sociétés transnationales dans tous les domaines et constituent un obstacle majeur à la réalisation du droit au développement. Ces règles doivent être subordonnées au droit au développement en particulier et aux droits humains en général ;

4) La dette extérieure continue d'être un fardeau pour de nombreux pays du Sud. De plus, elle est conditionnée et ne sert pas au développement des pays concernés, mais constitue un instrument de domination entre les mains des puissants du moment ;

5) Des mesures radicales doivent être prises contre la fraude et l'évasion fiscale. Ces dernières privent les États d'une manne importante pour honorer leurs engagements dans la réalisation du droit au développement en particulier et des droits humains en général ;

6) De nos jours, les sociétés transnationales ont beaucoup de droits mais aucune responsabilité. Il est urgent d'encadrer juridiquement leurs activités de sorte qu'elles ne violent pas le droit au développement et les droits humains. (...)

NOTES DE LECTURE

VOUS AVEZ DIT LIBRE-ÉCHANGE ?

L'ACCORD DE « PARTENARIAT »ÉCONOMIQUE UNION EUROPÉENNE – AFRIQUE DE L'OUEST

De Jacques Berthelot
Préfaces de Mamadou Cissokho et Ken Ukaoha

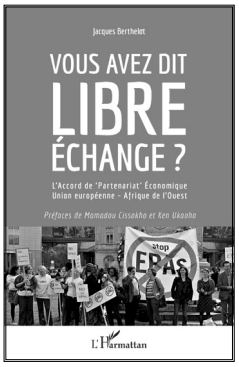

Ce livre analyse de façon détaillée la politique commerciale de l'Union Européenne (UE) avec l'Afrique de l'Ouest (une quinzaine de pays).
Publié en juin 2018, il contient les données actuelles pour comprendre l'immense danger de cette politique commerciale qui ferait perdre à cette région déjà fragile économiquement « 76 % de ses recettes douanières sur ses importations de l'UE et entraînerait une forte montée du chômage par la perte de compétitivité de ses entreprises. »
De quoi nourrir le désespoir des jeunes Africains, alimenter les filières de migrations clandestines, les naufrages et … la montée de l'extrême-droite en Europe ?
Qui a dit que gouverner c'était prévoir ?

Ce livre est rédigé par un grand spécialiste de la question, spécialiste des politiques agricoles, maître de conférences à la retraite de l'ENSAT (l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse). L'ouvrage est destiné à des lecteurs motivés et prêts à aborder les aspects techniques de ce bien curieux, et bien mal nommé : « Accord de Partenariat Économique » (APE).

Disponible aux éditions l'Harmattan, ISBN : 978-2-343-15043-7, au format papier (pour € 17,50, 160 pages) et électronique.

LE CAPITALISME EXPLIQUÉ À MA PETITE-FILLE

(en espérant qu'elle en verra la fin)

De Jean Ziegler

Jean Ziegler a été le premier Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation entre 2000 et 2008. Dans ce livre, il raconte à sa petite-fille l'ordre « cannibale » du monde, l'ordre capitaliste, qui est selon lui la forme d'organisation de la planète la plus injuste que l'histoire ait connu, n'assurant ni liberté, ni bien-être de l'humanité. L'auteur explique en termes simples la naissance du capitalisme, son mode de production et sa forme d'organisation sociale. Il en parcourt toutes les étapes : l'esclavage des Noirs, le servage au Moyen Âge, le sous-développement.

Dans ce livre, Jean Ziegler propose également des outils pour lutter. En effet, selon l'auteur, l'utopie est une force historique formidable, qui se concrétise à petits pas. Des choses pensées longtemps comme impossibles par certains sont devenues des réalités après de longs combats : l'abolition de l'esclavage, l'émancipation des femmes en Occident, ou la sécurité sociale.
L'ouvrage est en outre parsemé d'exemples concrets, précis, souvent en lien avec l'actualité.

Il est paru aux Editions du Seuil, à Paris.
EAN 9782021397239 2018, 128 pages, CHF 10,90/€ 9.

PUBLICATION À VENIR

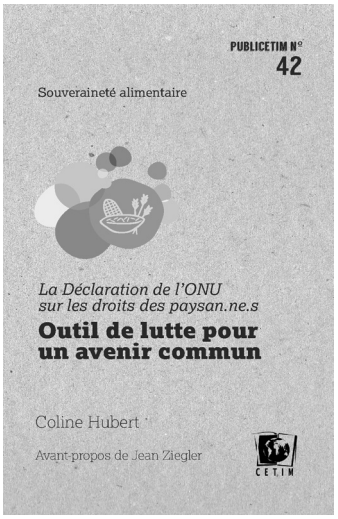

De Coline Hubert
Préface de Jean Ziegler
Prix : CHF 15 / € 13
PubliCETIM
ISBN : 978-2-88053-131-7
2019

LA DÉCLARATION DE L'ONU SUR LES DROITS DES PAYSAN.NE.S

OUTIL DE LUTTE POUR UN AVENIR COMMUN

Une idée issue d'un syndicat paysan indonésien peut mener très loin…, jusqu'à l'adoption d'un instrument international au sein de l'ONU !
L'ONU et son Conseil des droits de l'homme n'appartiennent pas qu'aux chefs d'États et diplomates. Les paysans l'ont prouvé, les peuples peuvent changer le droit international. L'idée d'un syndicat de paysan.ne.s, le souhait de millions de personnes, peut devenir un instrument international au service des luttes progressistes.

Au début des années 2000, les paysan.ne.s, rassemblé.e.s au sein du mouvement La Vía Campesina, décident de partir à l'assaut de l'ONU pour faire reconnaître leurs droits fondamentaux. Après 17 ans de lutte, les paysan.ne.s et leurs allié.e.s voient leurs efforts récompensés, la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans est adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies.
Alors comment une initiative paysanne est-elle devenue une Déclaration de l'ONU ?
Ce livre témoigne d'un processus unique en son genre qui n'a pas fini d'inspirer d'autres mouvements de par le monde. Tous les moments forts, les rapports de force, les stratégies et les étapes de cette incroyable aventure sont relatés ici.
Il présente aussi en détail la Déclaration sur les droits des paysans, un instrument indispensable pour une alimentation saine, pour les semences paysannes, pour la protection de l'environnement et la biodiversité, pour la protection des producteurs de nos aliments, mais aussi pour bien d'autres luttes futures communes.

Ce livre sortira chez PubliCETIM au début de l'année 2019. Vous pouvez déjà le précommander à l'adresse : contact@cetim.ch

ENSEMBLE, SOUTENONS LES VICTIMES DES MULTINATIONALES !

Nous avons besoin de votre soutien financier pour appuyer la lutte des personnes affectées par les violations des droits de l'homme commises par les multinationales. Paysans sans terre, peuples autochtones, femmes, enfants, travailleurs/euses : ils et elles ont besoin de notre solidarité.

Le CETIM assiste les mouvements populaires dans leurs démarches, il les accompagne dans les rouages compliqués du système onusien. Tout cela implique des frais importants !

Par exemple, un don de 200.- peut contribuer aux démarches d'un mouvement de résistance contre les agissements des multinationales auprès des mécanismes onusiens de protection des droits humains à Genève ; un don de 100.- contribuera à la formation des cadres des mouvements sociaux en matière de défense des droits humains, etc.

Cependant, tous les dons, même les plus modestes, nous aident !

Virement depuis la Suisse :
CCP 1 2-1 9850-1
POSTFINANCE

Virement depuis l'étranger :
IBAN: CH90 0900 0000 1 201 98501
SWIFT/BIC: POFICHBEXXX
POSTFINANCE

Virement depuis la France :
IBAN : FR76 1 027 8089 5000 0202 2700 1 29
SWIFT/BIC : CMCIFR2A
Crédit Mutuel

D'AVANCE UN GRAND MERCI. NOUS COMPTONS SUR VOUS